



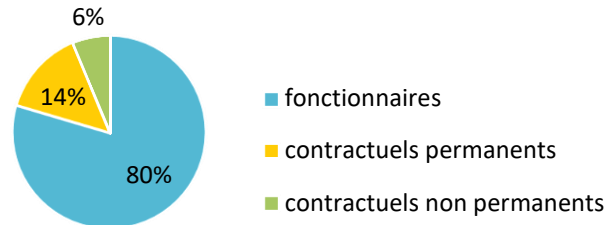
## CC DU HAUT BEARN

Cette synthèse du Rapport sur l'État de la Collectivité reprend les principaux indicateurs du Rapport Social Unique au 31 décembre 2021. Elle a été réalisée via l'application [www.bs.donnees-sociales](http://www.bs.donnees-sociales) des Centres de Gestion par extraction des données 2021 transmises en 2022 par la collectivité au Centre de Gestion des Pyrénées-Atlantiques.

### Effectifs

#### ➔ 225 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2021

- > 179 fonctionnaires
- > 32 contractuels permanents
- > 14 contractuels non permanents



#### ➔ 38 % des contractuels permanents en CDI

#### ➔ Un agent sur emploi fonctionnel dans la collectivité

#### ➔ Précisions emplois non permanents

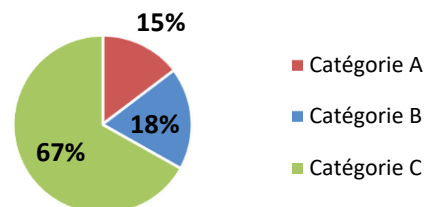
- ⇒ 2 contractuels non permanents recrutés dans le cadre d'un emploi aidé
- ⇒ 2 contractuels non permanents recrutés comme saisonniers ou occasionnels
- ⇒ Personnel temporaire intervenu en 2021 : 10 agents du Centre de Gestion et aucun intérimaire

### Caractéristiques des agents permanents

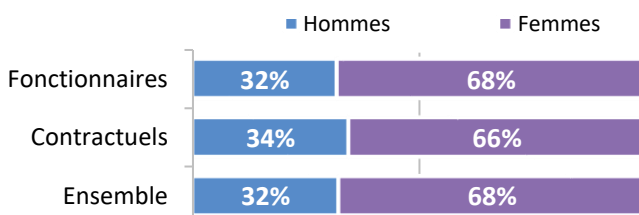
#### ➔ Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	27%	31%	28%
Technique	40%	19%	37%
Culturelle	9%	6%	9%
Sportive	2%	3%	2%
México-sociale	17%	25%	18%
Police			
Incendie			
Animation	4%	16%	6%
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

#### ➔ Répartition des agents par catégorie



#### ➔ Répartition par genre et par statut



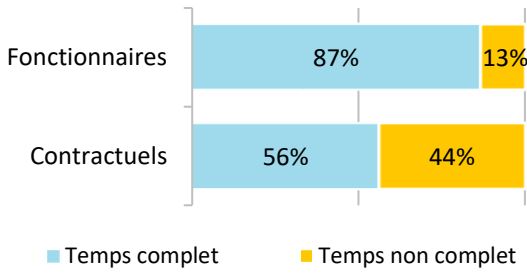
#### ➔ Les principaux cadres d'emplois

Cadres d'emplois	% d'agents
Adjoints techniques	25%
Adjoints administratifs	12%
Auxiliaires de puériculture	9%
Attachés	9%
Rédacteurs	7%

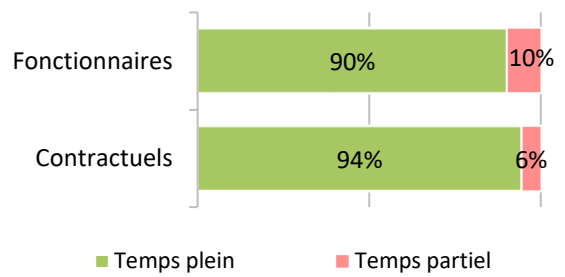


## Temps de travail des agents permanents

### ➔ Répartition des agents à temps complet ou non complet



### ➔ Répartition des agents permanents à temps partiel



### ➔ Les 3 filières les plus concernées par le temps non complet

Filière	Fonctionnaires	Contractuels
Animation	86%	100%
Médico-sociale	23%	75%
Technique	13%	33%

### ➔ Part des agents permanents à temps partiel selon le genre

2% des hommes à temps partiel  
 14% des femmes à temps partiel

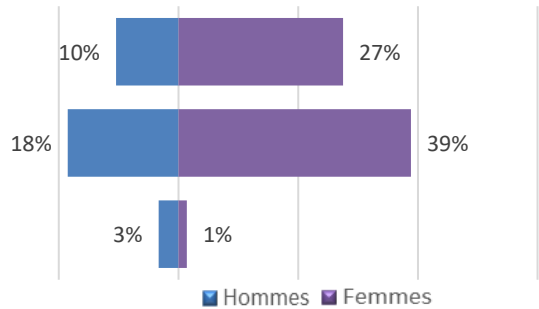
## Pyramide des âges

### ➔ En moyenne, les agents de la collectivité ont 46 ans

Âge moyen* des agents permanents	
Fonctionnaires	46,69
Contractuels permanents	43,59
<b>Ensemble des permanents</b>	<b>46,22</b>
Âge moyen* des agents non permanent	
Contractuels non permanents	41,79

de 50 ans et +  
 de 30 à 49 ans  
 de - de 30 ans

Pyramide des âges des agents sur emploi permanent



\* L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

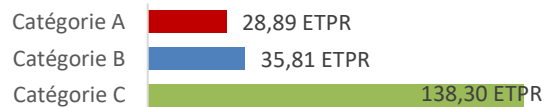
## Équivalent temps plein rémunéré

### ➔ 216,90 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année 2021

- > 168,93 fonctionnaires
- > 34,07 contractuels permanents
- > 13,90 contractuels non permanents

394 758 heures travaillées rémunérées en 2021

### Répartition des ETPR permanents par catégorie



## Positions particulières

- > 8 agents mis à disposition dans une autre structure
- > 8 agents en disponibilité
- > Un agent détaché dans la collectivité et originaire d'une autre structure

## Mouvements

### ➔ En 2021, 6 arrivées d'agents permanents et 12 départs

3 contractuels permanents nommés stagiaires

#### Emplois permanents rémunérés

Effectif physique théorique au 31/12/2020 <sup>1</sup>	Effectif physique au 31/12/2021
217 agents	211 agents

<sup>1</sup> cf. page 7

#### Variation des effectifs\*

entre le 1er janvier et le 31 décembre 2021

Fonctionnaires	↗	0,6%
Contractuels	↘	-17,9%
<b>Ensemble</b>	↘	<b>-2,8%</b>

### ➔ Principales causes de départs permanents

Démission	33%
Départ à la retraite	25%
Mutation	17%
Décès	17%
Mise en disponibilité	8%

### ➔ Principaux modes d'arrivée d'agents permanents

Voie de mutation	67%
Intégration directe	33%

\* Variation des effectifs :

(effectif physique rémunéré au 31/12/2021 - effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2020) /

(Effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2020)

## Évolution professionnelle

### ➔ 3 bénéficiaires d'une promotion interne sans examen professionnel nommés

dont 33% des nominations concernent des femmes

### ➔ 1 lauréat d'un concours d'agents déjà fonctionnaires dans la collectivité nommé

Aucune nomination concerne des femmes

### ➔ 74 avancements d'échelon et 20 avancements de grade

### ➔ 1 lauréat d'un examen professionnel nommé

dont 100% des nominations concernent des femmes

### ➔ Aucun agent n'a bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle

## Sanctions disciplinaires

### ➔ Aucune sanction disciplinaire prononcée en 2021

#### Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires en 2021

	Hommes	Femmes
Sanctions 1 <sup>er</sup> groupe	0	0
Sanctions 2 <sup>ème</sup> groupe	0	0
Sanctions 3 <sup>ème</sup> groupe	0	0
Sanctions 4 <sup>ème</sup> groupe	0	0

## Budget et rémunérations

### ➔ Les charges de personnel représentent 31,29 % des dépenses de fonctionnement

<b>Budget de fonctionnement*</b>	<b>21 880 495 €</b>	<b>Charges de personnel*</b>	<b>6 845 897 €</b>	➔	<b>Soit 31,29 % des dépenses de fonctionnement</b>
----------------------------------	---------------------	------------------------------	--------------------	---	--

\* Montant global

<b>Rémunérations annuelles brutes - emploi permanent :</b>	<b>5 673 921 €</b>	<b>Rémunérations des agents sur emploi non permanent :</b>	<b>339 544 €</b>
Primes et indemnités versées :	830 099 €		
Heures supplémentaires et/ou complémentaires :	65 747 €		
Nouvelle Bonification Indiciaire :	52 391 €		
Supplément familial de traitement :	53 515 €		
Indemnité de résidence :	0 €		
Complément de traitement indiciaire (CTI)	265 €		

### ➔ Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents

	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel
Administrative	45 612 €	39 795 €	29 953 €	33 868 €	26 221 €	
Technique	43 272 €		30 084 €	29 220 €	24 892 €	22 889 €
Culturelle	s		28 550 €	s	24 173 €	s
Sportive			31 822 €	s		
México-sociale	37 698 €	34 216 €			24 185 €	21 682 €
Police						
Incendie						
Animation			s		22 461 €	22 089 €
<b>Toutes filières</b>	<b>43 421 €</b>	<b>37 990 €</b>	<b>30 081 €</b>	<b>29 691 €</b>	<b>24 867 €</b>	<b>22 535 €</b>

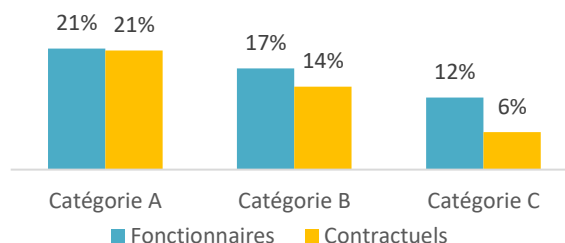
\*s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

### ➔ La part du régime indemnitaire sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 14,63 %

#### Part du régime indemnitaire sur les rémunérations :

<b>Fonctionnaires</b>	<b>14,76%</b>
<b>Contractuels sur emplois permanents</b>	<b>13,99%</b>
<b>Ensemble</b>	<b>14,63%</b>

#### Part du régime indemnitaire sur les rémunérations par catégorie et par statut



- ⇒ Le RIFSEEP n'a pas été mis en place
- ⇒ Les primes ne sont pas maintenues en cas de congé de maladie ordinaire

- ⇒ 2064 heures supplémentaires réalisées et rémunérées en 2021
- ⇒ 3079 heures complémentaires réalisées et rémunérées en 2021

- ⇒ La collectivité a adhéré au régime général d'assurance chômage pour l'assurance chômage de ses agents contractuels

En 2021, 1 allocataire a bénéficié de l'indemnisation du chômage (ancien fonctionnaire)

## Absences

➔ En moyenne, 33,3 jours d'absence pour tout motif médical en 2021 par fonctionnaire

> En moyenne, 33,3 jours d'absence pour tout motif médical en 2021 par agent contractuel permanent

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
<b>Taux d'absentéisme « compressible »</b> (maladies ordinaires et accidents de travail)	4,03%	2,34%	3,78%	0,06%
<b>Taux d'absentéisme médical</b> (toutes absences pour motif médical)	9,12%	5,46%	8,57%	0,06%
<b>Taux d'absentéisme global</b> (toutes absences y compris maternité, paternité et autre)	10,00%	6,20%	9,43%	0,06%

Cf. p7 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences

Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

- ➔ 9 journées de congés supplémentaires accordées au-delà des congés légaux (exemple : journée du maire)
- ➔ 27,9 % des agents permanents ayant été absents ont eu au moins un jour de carence prélevé
- ➔ La collectivité adhère à un contrat d'assurance groupe pour la gestion du risque maladie

## Accidents du travail

➔ 5 accidents du travail déclarés au total en 2021

- > 2,2 accidents du travail pour 100 agents
- > En moyenne, 93 jours d'absence consécutifs par accident du travail

## Handicap

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.

**22 travailleurs handicapés employés sur emploi permanent**

- ⇒ Aucun travailleur handicapé recruté sur emploi non permanent
- ⇒ 91 % sont fonctionnaires\*
- ⇒ 77 % sont en catégorie C\*

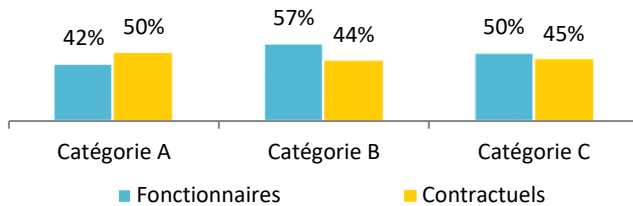
## Prévention et risques professionnels

- ➔ **ASSISTANTS DE PRÉVENTION**  
Aucun assistant de prévention désigné dans la collectivité  
1 conseiller de prévention
- ➔ **FORMATION**  
2 jours de formation liés à la prévention (habilitations et formations obligatoires)  
  
Coût total des formations : 1 805 €  
Coût par jour de formation : 903 €
- ➔ **DÉPENSES**  
Aucune dépense en faveur de la prévention, de la sécurité et de l'amélioration des conditions de travail n'a été effectuée
- ➔ **DOCUMENT DE PRÉVENTION**  
La collectivité dispose d'un document unique d'évaluation des risques professionnels

## Formation

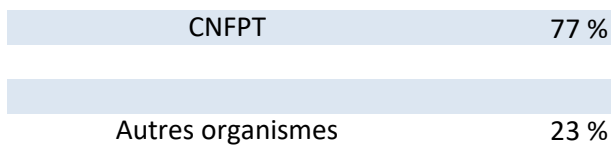
➔ En 2021, 49,8% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation en 2021



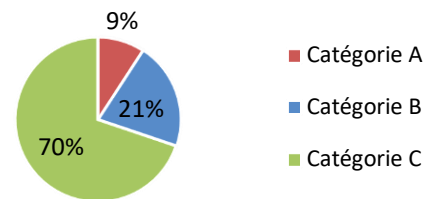
➔ 58 860 € ont été consacrés à la formation en 2021

Répartition des dépenses de formation



➔ 424 jours de formation ont été réalisés par les agents sur emploi permanent en 2021

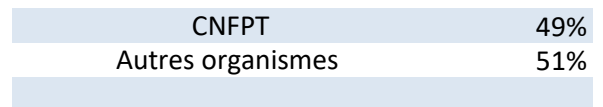
Répartition des jours de formation par catégorie hiérarchique



Nombre moyen de jours de formation par agent permanent :

> 2 jours par agent

Répartition des jours de formation par organisme



## Action sociale et protection sociale complémentaire

➔ La collectivité participe à la complémentaire santé et aux contrats de prévoyance

Montants annuels	Santé	Prévoyance
Montant global des participations	707 €	900 €
Montant moyen par bénéficiaire	79 €	100 €

➔ L'action sociale de la collectivité

- Prestations servies directement par la collectivité
- Prestations servies par l'intermédiaire d'un organisme à but non lucratif ou d'une association locale

## Relations sociales

➔ Jours de grève

29 jours de grève recensés en 2021

➔ Comité Technique Territorial

4 réunions en 2021 dans la collectivité

## Précisions méthodologiques

### ➔ 1 Formules de calcul - Effectif théorique au 31/12/2021

Pour les fonctionnaires :

Total de l'effectif physique rémunéré des fonctionnaires au 31/12/2021

- + Départs définitifs de titulaires ou de stagiaires
- + Départs temporaires non rémunérés
- Arrivées de titulaires ou de stagiaires
- Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Retours de titulaires stagiaires

Pour les contractuels permanents :

Total de l'effectif physique rémunéré des contractuels au 31/12/2021

- + Départs définitifs de contractuels
- + Départs temporaires non rémunérés
- + Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Arrivées de contractuels
- Retours de contractuels

Pour l'ensemble des agents permanents :

- Effectif théorique des fonctionnaires au 31/12/2021
- + Effectif théorique des contractuels permanents au 31/12/2021

### ➔ 2 Formules de calcul - Taux d'absentéisme

$$\frac{\text{Nombre de jours calendaires d'absence}}{\text{Nombre d'agents au 31/12/2021} \times 365} \times 100$$

*Les journées d'absence sont décomptées en jours calendaires pour respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie*

#### Note de lecture :

Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

### 3 « groupes d'absences »

#### 1. Absences compressibles :

Maladie ordinaire et accidents du travail

#### 2. Absences médicales :

Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle

#### 3. Absences Globales :

Absences médicales + maternité, paternité adoption, autres raisons\*

*\* Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...)*

*Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.*

➔ En raison de certains arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %

## Réalisation

Cette fiche synthétique reprend les principaux indicateurs sociaux issus du Rapport Social Unique 2021. Les données utilisées sont extraites du Rapport sur l'État de la Collectivité 2021 transmis en 2022 par la collectivité. Ces données ont pour objectif de bénéficier d'une vue d'ensemble sur les effectifs de la collectivité.



**DONNÉES SOCIALES 2021**  
**DES CENTRES DE GESTION**

L'outil automatisé permettant la réalisation de cette synthèse a été développé par l'Observatoire de l'emploi et de la FPT de Nouvelle-Aquitaine en partenariat avec le Comité Technique des Chargés d'études des Observatoires Régionaux des Centres de Gestion.

Date de publication : décembre 2022

Version 1